

PENTY MOR
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : La Crapoune, Chemin des vignes vieilles – 13430 Eyguieres
RCS TARASCON En cours de formation

DECISION DE NOMINATION DES GERANTS
DU 17 FEVRIER 2026

Les soussignés,

Monsieur Guillaume TARNAUD

né le 21 mars 1977 à Caen (14)

de nationalité française

demeurant La Crapoune, Chemin des vignes vieilles – 13430 Eyguieres

Marié à Madame Caroline LAMBALLAIS sous le régime de la séparation de biens et aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Caroline BREYSSE-GUIBOUT, Notaire à SALON-DE-PROVENCE, le 13 décembre 2021, préalable à leur union célébrée à la mairie de SALON-DE-PROVENCE le 30 décembre 2021. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Résident Fiscal en France

Et

Madame Caroline LAMBALLAIS

née le 21 juillet 1976

de nationalité française

demeurant La Crapoune, Chemin des vignes vieilles – 13430 Eyguieres

mariée à Monsieur Guillaume TARNAUD sous le régime de la séparation des biens et aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Caroline BREYSSE-GUIBOUT, Notaire à SALON-DE-PROVENCE, le 13 décembre 2021, préalable à leur union, célébrée à la mairie de SALON-DE-PROVENCE le 30 décembre 2021. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Résidente Fiscale en France

Agissant en qualité de seuls associés de la Société TARNAUD, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis La Crapoune – Chemin des vignes vieilles – 13430 Eyguières.

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2026,

Nomment en qualité de co-gérants de la Société pour une durée indéterminée :

Monsieur Guillaume TARNAUD

né le 21 mars 1977 à Caen (14)

de nationalité française

demeurant La Crapoune, Chemin des vignes vieilles – 13430 Eyguières

Résident Fiscal en France

Et

Madame Caroline LAMBALLAIS

née le 21 juillet 1976

de nationalité française

demeurant La Crapoune, Chemin des vignes vieilles – 13430 Eyguières

Résidente Fiscale en France

Les co-Gérants, n'entreront effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Ils déclarent accepter les fonctions de Gérant qui viennent de leurs être confiées. Ils affirment, chacun pour ce qui le concerne, n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

POUVOIRS DU GERANT

Les co-Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 14 à 16 des statuts.

REMUNERATION DU GERANT

En rémunération de leurs fonctions, les co-Gérants pourront prétendre à une rémunération qui sera fixée le cas échéant par une décision ultérieure des associés.

Ils auront droit toutefois au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à EYGUIERES,

Le 17 février 2026

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur Guillaume TARNAUD

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions »

Bon pour acceptation des fonctions



Madame Caroline LAMBALLAIS

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions »

Bon pour acceptation des fonctions

